

**Séance ordinaire du 11 avril 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le mardi 11 avril 2023 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire, Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Janye Gauthier, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19 h 32.

2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-04-096

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 avril 2023;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2023 tel que rédigé, soit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023

3.2 Dépôt de la correspondance

3.3 Dépôt - Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - règlement d'emprunt 193-2023

3.4 Dépôt - Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement d'emprunt 194-2023

3.5 Demande d'appui à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour demander au MECC de garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

3.6 Autorisation de signature - Entente de service de webdiffusion des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour 2023

3.7 Autorisation de signature - Protection du Martinet ramoneur

**4. RESSOURCES HUMAINES**

**5. FINANCES**

5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Mars 2023

5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - mars 2023

5.3 Correction - Prolongement de contrat - WSP E&I Canada Limitée - Gestion et opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées

5.4 Modification - Octroi de contrat et autorisation de paiement - Appel d'offres 2023-001 - Services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets

5.5 Ordres de changement # 1 et autorisation de paiement - ÉNERGÈRE INC. - Fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes

## **6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

## **7. SERVICES URBAINS**

## **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

9.1 Aide financière - Club de l'Âge d'Or St-Polycarpe - Location de salle

9.2 Demande d'aide financière - Comité bénévole des repas partagés de Saint-Polycarpe

9.3 Autorisation de passage - Vélo Québec

9.4 Autorisation de signature - Entente de location du Centre sportif Soulanges - Camp de jour 2023

9.5 Ratification de signature - Programme d'assistance financière - Fête nationale du Québec

9.6 Ordre de changement #1 et correction - Octroi de contrat et autorisation de paiement - Les Pavages Théorêt Inc. - Aménagement du parc Rémi-Gauthier pour l'aire de jeux d'eau, le stationnement et le paysage

## **10. RÈGLEMENTS**

10.1 Avis de motion - RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

10.2 Adoption - PROJET DE RÈGLEMENT 196-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

10.3 Adoption - Règlement d'emprunt numéro 195-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 659 400 \$ pour des travaux de pavage à divers endroits de la municipalité.

10.4 Emprunt temporaire - règlement 193-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 756 400,00\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

10.5 Emprunt temporaire - règlement 194-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000,00\$ pour les travaux de réfection sur le chemin de l'Église

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

## **12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

## **13. PAROLE AU MAIRE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **3. GREFFE**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCEORDINAIRE DU 13 MARS 2023**

2023-04-097

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par François Lalonde

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

### DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2023-03-27	Municipalité St-Étienne de Beauharnois	Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable	Isabelle Dion, Directrice générale et greffière-trésorière
2023-03-24	Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Aide financière pour soutenir la réalisation du plan de protection des sources d'eau potable	Benoit Charrette, ministre
2023-03-27	Claude DeBellefeuille	Lettre de la députée concernant le programme Emplois d'Été Canada	Rodolphe Demers, attaché politique de Claude DeBellefeuille
2023-03-17	Chantal Paquette	Résolution d'appui concernant la tenue des séances virtuelles dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges	Chantal Paquette, OMA Greffière et Responsable de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels
2023-03-30	Municipalité de Saint-Jacques-Le-Mineur	Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable	Isabelle Arcoite, directrice générale
2023-03-24	Ministre des Transports et de la Mobilité durable	Programme d'aide aux passages à niveau municipaux	Geneviève Guibault, vice-première ministre et ministre
2023-03-30	MRC de Vaudreuil-Soulanges	Projet Pilote – Service de garde éducatif en communauté	Linda Laplante, adjointe de direction

3.3

### DÉPÔT - CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 193-2023

Tel que requis par l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt 193-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 756 400,00\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements.

3.4 **DÉPÔT - CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 194-2023**

Tel que requis par l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt 194-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000,00\$ pour les travaux de réfection sur le chemin de l'Église.

3.5 **DEMANDE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE POUR DEMANDER AU MECC DE GARANTIR L'ASSURABILITÉ DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX À COÛT RAISONNABLE**

2023-04-098 CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec, ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6 **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICE DE WEBDIFFUSION DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE POUR 2023**

2023-04-099 CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite poursuivre la captation et la webdiffusion de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Csur la télé;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de service de webdiffusion des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer un montant maximal de 9 000,00 \$ plus les taxes à Csur la télé, à même le poste budgétaire 02-110-00-340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.7 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTECTION DU MARTINET RAMONEUR**

2023-04-100 CONSIDÉRANT QUE le Martinet ramoneur est une espèce d'oiseau en péril au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Martinet ramoneur habite dans la cheminée de l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE la cheminée de l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Saint-Polycarpe n'est plus utilisée;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, à signer la promesse de protection de Nature-Action Québec concernant la protection du Martinet ramoneur;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**

5.1 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - MARS 2023**

2023-04-101 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2023-04 des transferts budgétaires du mois de mars 2023 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2023-04 des transferts budgétaires du mois de mars 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 367 650,18 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	219 440,68 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	81 065,41 \$
Salaires nets	67 144,09 \$
<b>TOTAL</b>	<b>367 650,18 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle  
Directeur général et greffier-trésorier

- 5.2 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - MARS 2023**
- 2023-04-102 CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 145,46 \$ pour le mois de mars 2023 déposé à la présente séance;
- Il est proposé par le conseiller le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU
- D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de mars 2023 du directeur général et greffier-trésorier;
- D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 145,46 \$ au directeur général et greffier-trésorier.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 5.3 **CORRECTION - PROLONGEMENT DE CONTRAT - WSP E&I CANADA LIMITÉE - GESTION ET OPÉRATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES**
- 2023-04-103 CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-11-242 prolonge le contrat - WSP E&I Canada Limitée pour la gestion et opération des installations de traitement de l'Eau potable et d'eaux usées pour l'année 2023-2024;
- CONSIDÉRANT QUE le montant maximal autorisé n'inclut pas l'indexation promise à l'appel d'offres 2018-013-TP;
- CONSIDÉRANT QUE le montant indiqué aurait dû être 87 300,00\$ taxes incluses;
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU
- D'AUTORISER la correction du montant maximal à 87 300,00\$ autorisé dans la résolution 2022-11-242 ;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de payer un montant maximal de 87 300,00\$ à même les postes budgétaires 02-412-00-411 (estimation -40%), 02-414-00-411 (estimation -40%) et 02-415-00-411 (estimation -20%) ;
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 5.4 **MODIFICATION - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES 2023-001 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SUPERVISION DE DIVERS PROJETS**
- 2023-04-104 CONSIDÉRANT la résolution 2023-03-079 pour l'octroi de contrat à GESPRO Groupe-Conseil Inc. à la suite de l'appel d'offres 2023-001;
- CONSIDÉRANT la volonté de détailler la résolution;
- Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU
- D'ACCORDER le contrat à l'entreprise GESPRO Groupe-Conseil Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets, pour une année au montant total de 103 320,00\$ et de consentir à quatre options de renouvellement du contrat d'une durée supplémentaire d'une année chacune;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer l'entreprise GESPRO Groupe-Conseil Inc. un montant maximal de 639 705,49 \$ plus les taxes pour la première année du contrat ainsi que les quatre années supplémentaires en option, à même les projets d'investissements ou à même le surplus non affecté afin d'avoir les crédits nécessaires pour débiter les projets, le tout à même le poste budgétaire 03-410-00-000
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5 **ORDRES DE CHANGEMENT # 1 ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ÉNERGÈRE INC. - FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES**

2023-04-105 CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-012 octroyant un contrat à Énergère Inc. pour des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT qu'un montant supplémentaire doit s'ajouter au prix du contrat initial, lequel est indiqué à la facture ODS230030 transmise par la compagnie, et ce, pour un montant de 772,98\$, taxes incluses ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement # 1 à la résolution 2023-01-012 ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Énergère INC. à même le poste budgétaire 23-041-00-721, un montant n'excédant pas 772,98\$, taxes incluses, pour 54 plaquettes pour les fûts hors projet;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**  
9.1 **AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-POLYCARPE - LOCATION DE SALLE**

2023-04-106 CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or St-Polycarpe est un organisme à but non lucratif ayant l'affiliation d'organisme associé selon la politique de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or St-Polycarpe a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre de la location de la salle Maurice-Ravary pour ses activités de l'année 2023;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'un montant maximal de 1 600 \$ au Club de l'Âge d'Or St-Polycarpe pour la location de la salle Maurice-Ravary;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 1 600 \$ à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMITÉ BÉNÉVOLE DES REPAS PARTAGÉS DE SAINT-POLYCARPE**

2023-04-107 CONSIDÉRANT QUE le Comité Bénévole des Repas Partagés de Saint-Polycarpe a déposé une demande d'aide financière pour la location de la salle Maurice-Ravary;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Bénévole des Repas Partagés de Saint-Polycarpe est un organisme à but non lucratif et que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 180 \$ au Comité Bénévole des Repas Partagés de Saint-Polycarpe pour la location de la salle Maurice-Ravary;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 180\$ à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3

**AUTORISATION DE PASSAGE - VÉLO QUÉBEC**

2023-04-108

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec organise, le 20 août 2023, un événement cycliste qui se déroulera sur le territoire de la Région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec est un organisme à but non lucratif mandaté par la fondation de l'hôpital général Juif de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés lors de cet événement serviront à soutenir des programmes de recherches essentiels, des soins d'exception et des innovations de pointe;

CONSIDÉRANT QUE le départ et l'arrivée de cet événement est prévue à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes participants devront entièrement respectés le Code de la sécurité routière et que les routes empruntées seront entièrement ouvertes à la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec se chargera de l'installation et la désinstallation de la signalisation nécessaire à leur événement;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec s'engage à défrayer les coûts des ressources humaines encourues lors de l'évènement;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Vélo Québec à tenir un événement cyclistes dans les rues de la Municipalité de Saint-Polycarpe le 20 août 2023;

D'AUTORISER à Vélo Québec l'accès au Parc municipal Rémi-Gauthier situé sur la rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, province de Québec, J0P 1X0, Canada;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE LOCATION DU CENTRE SPORTIF SOULANGES - CAMP DE JOUR 2023**

2023-04-109

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite utiliser les locaux du Centre sportif Soulanges pour y tenir le camp de jour estival encore une fois cette année ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une entente pour la location des locaux du Centre sportif Soulanges;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Centre sportif Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer la somme de 6 225,00 \$ taxes incluses au Centre sportif Soulanges, à même le poste budgétaire 02-701-50-511.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.5

**RATIFICATION DE SIGNATURE - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

2023-04-110

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'organiser un événement dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT le délai pour le dépôt d'une demande d'assistance financière dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'autorisation à la directrice des loisirs et des communications à présenter et à signer la demande d'aide financière, ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution, au programme d'assistance financière de la Fête nationale du Québec pour l'édition 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.6 **ORDRE DE CHANGEMENT #1 ET CORRECTION - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LES PAVAGES THÉORÊT INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC RÉMI-GAUTHIER POUR L'AIRE DE JEUX D'EAU, LE STATIONNEMENT ET LE PAYSAGE**

2023-04-111 CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-094 octroyant un contrat à l'entreprise Les Pavages Théorêt inc.;

CONSIDÉRANT une directive de changement au niveau d'un modèle de vanne pour améliorer la performance du système de traitement d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une correction doit être apportée au montant total du contrat selon la soumission reçue;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Les Pavages Théorêt inc. un montant maximal de 805 399,71 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-080-01-721, à même les surplus accumulés non-affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**10. RÈGLEMENTS**

10.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

2023-04-112 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 196-2023 - relatif à la démolition d'immeubles est déposé et un avis de motion est donné par François Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2 **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 196-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

2023-04-113 CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent, d'ici le 1er avril 2023, adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles (Projet de Loi no 69 – Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, en vigueur depuis le 1er avril 2021) ;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation vise les immeubles patrimoniaux de Saint-Polycarpe inscrits dans l'inventaire du patrimoine de la MRC-VS ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement 196-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 10.3 **ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 195-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 659 400 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE À DIVERS ENDROITS DE LA MUNICIPALITÉ.**
- 2023-04-114
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire des réfections de pavage;
- CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 659 400 \$;
- CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;
- CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;
- CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;
- Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU
- D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 195-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 659 400 \$ pour des travaux de pavage à divers endroit de la municipalité.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 10.4 **EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT 193-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 756 400,00\$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS**
- 2023-04-115
- CONSIDÉRANT les dépenses de 756 400,00\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements ;
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU
- D'AUTORISER l'emprunt de 756 400,00\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements ;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements 193-2023 ;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaire;
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 10.5 **EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT 194-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 950 000,00\$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DE L'ÉGLISE**
- 2023-04-116
- CONSIDÉRANT les dépenses de 1 950 000,00\$ pour les travaux de réfection sur le chemin de l'Église;
- Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud  
ET RÉSOLU
- D'AUTORISER l'emprunt de 1 950 000,00\$ pour les travaux de réfection sur le chemin de l'Église ;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au

moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements 194-2023 ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.

#### **PAROLE AUX CONSEILLERS**

La conseillère Annie Robichaud remercie les employés de la Municipalité ainsi que les pompiers et le directeur général pour le travail accompli suite au verglas du 5 avril 2023.

Le conseiller Jean-Pierre Ménard remercie les employés de la municipalité ainsi que les pompiers pour le travail accompli suite aux verglas du 5 avril 2023. Il mentionne également que les pompiers ont dû faire face à un nombre d'appels impressionnant dans les derniers jours.

Le conseiller Patrice Schoune remercie les employés de la Municipalité ainsi que les pompiers et les citoyens pour le travail accompli et l'entraide suite au verglas du 5 avril 2023.

Le conseiller Maxime Gamelin remercie les employés de la Municipalité ainsi que les pompiers pour le travail accompli suite au verglas du 5 avril 2023.

Le conseiller François Lalonde demande aux citoyens d'être vigilant et d'avertir les préventionnistes de la Municipalité lorsqu'ils font des feux extérieurs. Il demande également de la vigilance, sur les routes, avec le retour des véhicules agricoles qui recommencent à circuler sur les voies publiques.

13.

#### **PAROLE AU MAIRE**

Le maire débute en remerciant les employés de la Municipalité de Saint-Polycarpe et les pompiers pour le bon travail suite à la tempête de verglas survenue le 5 avril 2023. Il remercie également les citoyens pour leur patience et leur compréhension tous au long du sinistre et des jours qui ont suivis.

Il poursuit en souhaitant la bienvenue à Janye Gauthier, adjointe au directeur-général et greffière adjointe, nouvellement en poste.

Il mentionne, par la suite, la remise de plaques en guise de remerciement aux citoyens pour la protection de la bande riveraine.

14.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- La date prévue pour le changement des lampadaires;
- Dérangement tôt et tard le soir, par des véhicules tout-terrains, passant sur la voie publique;
- La portion prévue pour la réparation de l'asphalte sur le chemin Saint-Philippe;
- Collecte de branche tombés à la suite du verglas du 5 avril 2023;
- Remplacement des lumières extérieures du stationnement de la caserne de pompier.

15.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2023-04-117

À 20 h 21 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 avril 2023.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
greffier-trésorier

Le Maire

\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle

\_\_\_\_\_  
Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*